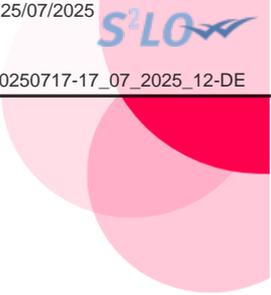


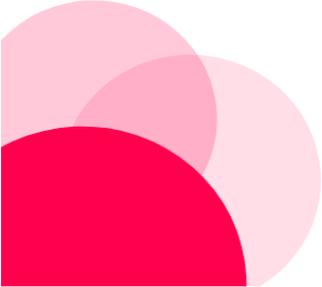


Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_12-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ACCOMPAGNEMENT PAR L'ADEFO EN PLAINE DIJONNAISE



ADEFO
6, rue Ez Penottes
21000 DIJON

SOMMAIRE

- **Introduction**
- **Fonctionnement du service**
 - Organigramme
 - Pension de famille
 - CHRS
 - Hebergement d'Urgence et accueil des Femmes Victimes De Violence
 - Lits Halte Soins Santé
- **Les publics accueillis**
 - Nombre
 - Les lieux d'accueils
- **Les accompagnements**
 - Pension de famille
 - CHRS
 - Hebergement d'Urgence accueil des Femmes Victimes De Violence
 - Lits Halte Soins Santé
- **Le partenariat**
- **Conclusion**

INTRODUCTION

Le service Val de Saône de l'ADEF0 est implanté à Genlis, 6 avenue de la première armée française et permet d'accompagner sur le territoire Val De Saône, Val De Tille 88 personnes. Plusieurs types d'accompagnements sont proposés sur le territoire :

- La Pension de Famille
- Le CHRS diffus et Hors Les Murs
- L'Hebergement d'urgence
- L'accueil de Femmes Victimes de Violence
- Les Lits Haltes Soins Santé

Mise à part les LHSS toutes les personnes sont orientées par la commission SIAO ou la CCAPEX

L'équipe est composée de 9 travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistante sociale, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Technicienne en Intervention Sociale et Familiale, Moniteur Educateur, Infirmière et d'une cheffe de service).

Les bureaux sont communs, certains salariés travaillent sur 2 dispositifs.

Cette proximité permet aux personnes accompagnées de ne pas connaître de ruptures lorsqu'elles passent d'un service à un autre.

Je prends pour exemple la situation de mr C accompagné depuis son logement en CHRS HLM. À la suite d'une expulsion ce Mr a été accueilli à l'Hebergement d'Urgence VDS, avec un tuilage entre les 2 services. Une orientation pension de famille VDS est proposée.

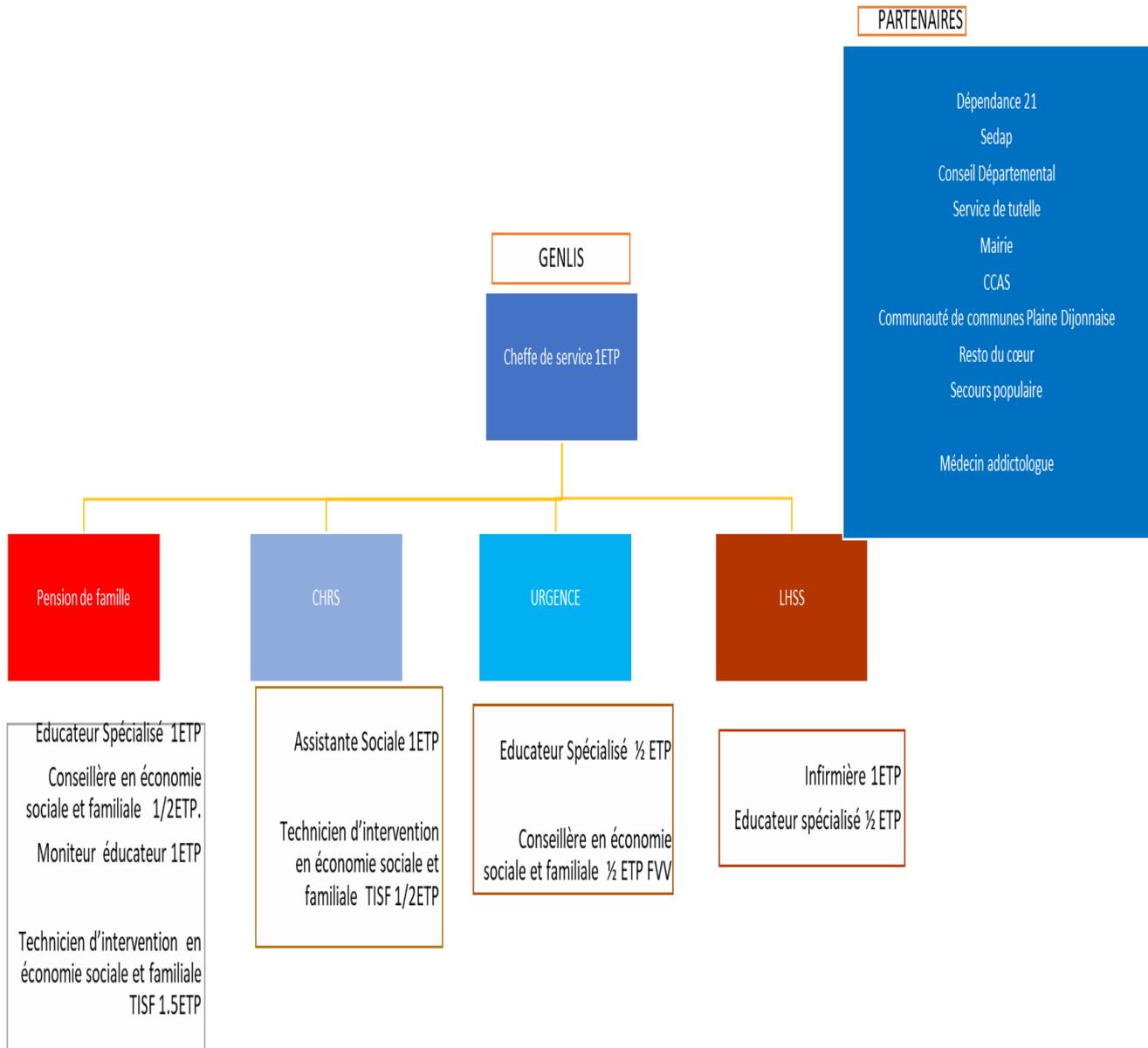
Ces liens sont d'autant plus importants que généralement les personnes orientées au VDS, habitent ou ont déjà habité sur ce territoire et ne souhaitent pas le quitter.

Mise à part le train, qui relie Genlis et Auxonne à Dijon, cité administrative pour la plupart des dossiers (CAF, Préfecture, CPAM, Trésor Public, Service des Impôts, Etablissements Médicaux...), les habitants du Val de Saône et du Val de Tille, doivent avoir leur propre moyen de transport sinon, la ruralité peut être un facteur d'isolement social. Une grande partie des ménages que nous accompagnons n'est pas véhiculée, nous devons donc effectuer avec eux ce lien avec Dijon. Cela représente des allers retours Genlis Dijon quasi quotidiens.

Ces accompagnements sont nécessaires et ne peuvent pas tous être remplacés par la proposition d'un transport car ils permettent la rassurance, la reprise de certaines consultations pas toujours comprises .

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Organigramme



➤ **La Pension de Famille**

Les pensions de familles du Val De Saône accueillent 41 personnes et proposent à des personnes seules à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, des logements abordables, adaptés et accessibles, non loin d'espaces collectifs permettant ainsi de rompre avec l'isolement.

La pension de famille permet une animation de la vie collective et un soutien dans les démarches individuelles. Il s'agit d'être chez soi mais pas tout seul. Le logement est autonome et durable.

Plusieurs professionnels aux formations diversifiées (4 ETP) assurent une présence hebdomadaire, du lundi au vendredi régulière. Ils ont pour rôle de réguler la vie dans la pension de famille, d'organiser avec les résidents les modalités de vie commune et de faciliter les relations sociales.

Les pensions de famille sont implantées à Genlis « La Chouette » et à Auxonne « Cœur de Saône ». Dans chaque ville nous avons organisé deux pôles distincts et quelques appartements en diffus.

A Genlis, nous accompagnons 16 personnes qui vivent dans des logements situés dans 2 impasses de la ville.

➤ **Le CHRS Diffus et Hors Les Murs**

Les missions du CHRS sont d'effectuer un accompagnement global de la personne ou du ménage depuis son lieu d'habitation. A travers ce dispositif, nous accompagnons des personnes seules ou familles qui connaissent de graves difficultés d'ordre sociales, économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion. Il est ici question d'aider ces personnes à recouvrer ou accéder à une autonomie.

Sur les places de CHRS de l'ADEFO, 19 sont dédiées au val de SAONE : 12 en CHRS diffus (logements loués par l'ADEFO) et 7 en CHRS Hors Les Murs (les personnes sont locataires de leur logement).

Les axes de travail sont définis par la commission SIAO.

Sur les 12 places en CHRS diffus 6 places sont situées à Genlis

Le CHRS HLM a concerné 9 ménages dont 3 vivaient à Genlis soit (3 adultes et 4 enfants)

2 travailleurs sociaux interviennent soit 1,5 ETP

➤ **L'Hebergement d'Urgence et L'accueil de Femmes Victimes de Violence**

Le service Hébergement d'Urgence Droit Commun a pour principales missions d'accueillir d'héberger, d'orienter, et d'accompagner des ménages en difficulté dans les meilleures dispositions, en prenant en compte chaque spécificité des personnes accueillies. Le but est d'apporter une solution provisoire d'hébergement en attendant une solution pérenne.

Concernant les femmes victimes de violence la mission principale et première est la mise à l'abri

Les places sont financées grâce à des subventions DDETS et de l'ALT.

Sur le val de Saône nous disposons de 14 places d'hébergement d'urgence dont 7 à Genlis et de 4 places pour l'accueil spécifique des Femmes Victimes de Violences (toutes situées à Genlis).

Au-delà de l'accueil et de la mise à l'abri, les travailleurs sociaux évaluent les besoins matériels, alimentaires, de soins, de réorientation, d'insertion, les besoins des enfants. Ils organisent et accompagnent la personne dans les différents rendez-vous.

Deux travailleurs sociaux interviennent sur l'urgence : Un éducateur spécialisé à mi-temps sur l'Hebergement d'Urgence de droit commun (HU) et une éducatrice à mi-temps, en charge des Femmes Victimes de Violences (FVV).

Ces professionnels assurent aussi les visites d'anticipation du secteur, les expulsions et la veille sociale pour les personnes que nous ne pouvons pas accueillir faute de place.

➤ **Les Lits Haltes Soins Santé**

A la demande de l'ARS, une équipe mobile LHSS (Lits Halte Soins Santé), co-portée par Le Renouveau et la SDAT, a vu le jour en mai 2021 sur le territoire de Dijon Métropole puis sur d'autres territoires de la Côte D'or

Il s'agit d'apporter une expertise médicosociale par le biais de binômes d'intervenants (infirmier et travailleur social)

Malgré l'existence de structures sanitaires, les structures en charge des publics les plus précaires sont confrontées à des personnes qui ne bénéficient pas des soins somatiques (par méconnaissance, craintes ou refus...) dont ils ont besoin.

L'expérience démontre qu'une démarche basée sur le principe « d'aller vers » permet à une équipe médico-sociale spécialisée de rassurer le futur patient et d'engager un parcours de soins en amont d'une prise en charge :

Limitant ainsi les risques immédiats et d'aggravation pour le patient

Limitant les coûts de sa prise en charge médicale,

Favorisant la dynamique d'insertion sociale.

L'équipe mobile s'adresse à des personnes majeures sans domicile fixe, hébergées dans un dispositif du secteur AHL ou en situation de précarité dans un logement autonome quelle que soit leur situation administrative, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée.

La file active initiale de l'équipe mobile est de 10 personnes accompagnées par binôme d'intervenantes.

Plus que tout autre, ce public dont la nature est plutôt diversifiée par ses trajectoires singulières, se trouve généralement dans l'incapacité de négocier sa demande de soins, non seulement de la formuler de façon claire et adaptée, mais, qui plus est, d'adhérer à la démarche proposée par les soignants : l'idée même de projet thérapeutique partagé ne va pas de soi.

Les demandes d'intervention s'exercent sur simple interpellation d'un référent social ou médical sur secteur géographique (Conseil départemental, associatif, MSA, CCAS...). Une première rencontre s'organise en présence du référent orienteur avec le binôme de l'équipe mobile afin de procéder à une évaluation médicale et sociale de la situation.

Sur les 10 places 6 personnes demeurent dans la Plaine Dijonnaise

LES PUBLICS ACCUEILLIS

1. Nombre de personnes accueillies en 2024

Pension de familles : 19 personnes soit 3 couples, 4 femmes et 9 hommes

CHRS Diffus 5 personnes soit 3 hommes et 2 enfants

CHRS HLM : 5 personnes soit 2 hommes, 1 femme et 2 enfants

HU : 9 personnes soit 9 hommes dont 2 personnes accueillies 2 fois

FVV : 12 personnes soit 4 femmes seules et 3 femmes avec enfants

LHSS : 6 personnes

2. Lieux d'accueils en Plaine Dijonnaise

Pension de famille

Situés dans 2 impasses de la ville de Genlis les 14 logements sont individuels et de plain-pied, 1 des logements est adapté PMR.

Nous avons également 1 bureau impasse Pergaud permettant l'organisation de temps collectifs.

Nous mettons aussi cet espace à disposition de nos partenaires.

CHRS

A Genlis nous disposons de 4 appartements (2T2 et 2 T1).

Urgence

Les appartements qui sont à Genlis se décomposent ainsi :

- Un collectif sécurisé de 4 chambres permettant d'accueillir 4 à 7 femmes et enfants victimes de violences (2 chambres de 1, 1 chambre de 3, 1 chambre de 1 à 2 personnes et une petite salle.
- Un appartement pour 3 à 5 personnes permettant d'accueillir des urgences de droit commun.
- Un collectif de 3 chambres pour l'urgence.

LES ACCOMPAGNEMENTS

Pension de famille

Chaque semaine un temps d'échange autour d'un café ou d'un repas est organisé dans chaque lieu

Jeudi	Vendredi
Impasse Doumer	Impasse Pergaud

Le mercredi, environ une fois par mois, des sorties sont organisées pour tous les résidents qui le souhaitent.

Le reste du temps est consacré aux accompagnements individuels dans le logement ou vers l'extérieur. Les accompagnements médicaux prennent du temps compte tenu des difficultés de

mobilités des personnes accompagnées et du peu de transport nous reliant à Dijon, situé à plus de 20km (voir chapitre suivant). La majorité des personnes accueillies bénéficie d'une mise sous protection de leurs ressources (judiciarisée ou non : curatelle ou mandatement du RSA à l'Association), composées principalement de prestations sociales (RSA ou AAH).

Cette mise sous protection implique des rendez-vous réguliers entre la personne accompagnée, le tuteur ou curateur et le travailleur social. Ces temps d'échanges permettent une médiation entre le tuteur et le résident et concernent des demandes pas toujours comprises ou peu réalistes. Grâce à ce temps les travailleurs sociaux sont garants de ce qui a été convenu avec le tuteur.

Concernant le mandatement du RSA (1 personne cette année), Cette possibilité est transitoire et permet d'éviter de nouvelles dettes dans l'attente de la mise sous protection effective des personnes.

Généralement 1 ou 2 sorties sont proposées chaque mois. En juillet et août l'équipe propose une sortie par semaine. Cette année fut rythmée par les galettes des rois (9, 19 janvier et 1 février), les crêpes et beignets (février, 10, 12 juillet et 11 septembre), les barbecues (7, 25 juin et 11 juillet) mais aussi des marches (22 mars, 12 avril), les jonquilles (8 mars), le muguet (26 avril), un atelier pour pâques (26 mars), un atelier pâtisserie en mai, la fabrication de lasagnes (1 octobre) et d'un bœuf bourguignon (19 novembre) pêche et pique-nique (18 juin) tour de France vélo (4 juillet) pique-nique (5 juillet, 17 juillet, 24 juillet 31 juillet, des baignades, des visites (21 août le château de Plailly, le 28 août la grotte de l'Ermitage le marché de Noël) et le repas de fin d'année regroupant 19 personnes de la pension de famille, 7 personnes en accompagnement durable en liste d'attente pour la pension de famille, 9 personnes d'autres dispositifs du service et tous les travailleurs sociaux.

En CHRS

Le budget et la gestion administrative sont abordés avec tous les ménages que ce soit en CHRS diffus ou HLM. Une vigilance est observée concernant le paiement des loyers, les retards de factures, l'étalement des dettes, l'ouverture et la réactualisation de droits.

L'insertion professionnelle est un axe de travail important : Toutes les personnes sont orientées vers le service emploi de l'ADEF0 qui tient une permanence régulière dans nos locaux (Genlis et Auxonne) ; en complémentarité le travailleur social encourage et veille à la réalisation des démarches engagées (CV, lettres de motivation, respect des rendez-vous) il est régulièrement rappelé que la seule possibilité d'obtenir un logement est de percevoir un salaire.

L'accès au soin : Les personnes qui arrivent en CHRS ont rarement pris soin de leur santé et l'accès au soin physique ou psychique est souvent mis de côté. Il faut du temps pour apprivoiser la personne et qu'elle accepte certains suivis. Parmi les personnes suivies, les soins suivants ont été proposés puis réalisés :

Soin dentaire, Ophtalmologue, Reprise de contact avec le médecin traitant, CMP, Consultation d'addictologie, Cure de désintoxication, Psychiatre, SEDAP, Accompagnements hospitaliers du fait de l'éloignement des médecins spécialisés sur le territoire

Certaines personnes auraient besoin de certains soins mais sont encore dans le refus ou déni de leurs difficultés.

L'Hébergement d'Urgence et l'accueil des Femmes Victimes de Violence

L'accueil d'urgence est avant tout un travail d'écoute et de mise à l'abri mais aussi de partenariat, afin que la personne puisse s'inscrire sur le territoire ou dans un autre lieu de vie. Tout accueil d'urgence génère inquiétude et interrogations voire traumatisme dans certaines situations.

Mettre en place un accompagnement à la santé qu'il soit physique ou psychique prend du temps et nécessite d'apprivoiser la personne et d'instaurer une relation de confiance. Ainsi, cet axe d'accompagnement est toujours essentiel mais jamais précipité. Il nous apparaît primordial de suivre le rythme et le besoin exprimé et observé par la personne ou le ménage.

Après la mise à l'abri nous privilégions pour les femmes victimes de violence l'orientation et l'accompagnement vers France victime et solidarité femmes et la PMI si les enfants sont présents. Après la mise à l'abri pour les accueils d'urgence nous privilégions la reprise des droits, l'insertion professionnelle, la poursuite des obligations SPIP pour certains et un espace pour évoquer et traiter leurs addictions.

LE PARTENARIAT

Les diverses problématiques, addictions, violences conjugales et intrafamiliales, difficultés financières, éducatives, isolement, problématiques de santé... sont prises en compte grâce au travail partenarial que nous avons mis en place depuis des années avec :

- La Banque Alimentaire et les Restos du Cœur pour tout soutien au niveau alimentaire.
- Le Secours Populaire ou Catholique proposent une aide variée (produits alimentaires et d'hygiène, aide au transport, vêtements, linge, aide financière...)
- Les CMP de Longvic
- Les médecins traitants et addictologues
- Les services spécifiques (AEMO, ASE, AGBF, AEB, SPIP)
- Les services emploi de l'ADEF0 et le service LHSS si besoin
- Les Agences Solidarité Famille du Conseil Départemental
- Les bailleurs privés ou publics
- Les municipalités
- L'aide sociale à l'enfance et les services d'AEMO ou d'investigation
- Le centre social de la Plaine Dijonnaise
- Dépendance 21 avec une présence régulière (1 à 2 fois par mois) aux temps collectifs de la pension de famille

Les liens réguliers permettent d'échanger autour de situations qui inquiètent. De plus certains partenaires apportent leur soutien à nos projets d'action sociale par le biais de subventions, de location ou prêt de salle.

Cette année nous bénéficions, suite à un appel à projet de l'ARS de la présence **d'un médecin addictologue** de Genlis qui vient chaque mardi avec le travailleur social rencontrer les personnes souffrant d'addiction. Il reçoit également les personnes à la SEDAP dans des locaux que nous

mettons à disposition à Genlis. Ce médecin accompagne et conseille l'équipe lorsque l'addiction des personnes ne leur permet plus d'avancer dans leur projets et nuit au suivi.

CONCLUSION

Les accompagnements sur le territoire sont diversifiés et permettent de répondre aux besoins des personnes qui nous sont orientées, de façon adaptée.

Malheureusement la durée des accompagnements dépasse souvent le cadre légal (2ans CHRS) car les personnes souhaitent souvent rester sur ce territoire et ne trouvent pas de logement adapté. En 2025 deux projets devraient se réaliser et permettre d'être au plus près des besoins des personnes sans domicile.

La Tiny house construite grâce à un partenariat avec Emmaüs devrait élire domicile près de la pension de famille et accueillir des personnes sollicitant le 115.

La construction de sanitaires près de la pension de famille située rue Paul Doumer va nous permettre de proposer un endroit pour se doucher aux personnes qui n'osent pas toujours solliciter le 115 ou pour lesquelles nous ne pouvons pas proposer d'hébergement faute de place. Ce projet construit en lien avec la mairie devrait surtout être l'occasion d'établir un premier lien avec les personnes sans domicile sur le territoire. Nous avons pu obtenir une partie du financement en répondant à un appel à projet de la fondation QUALITEL et en sollicitant la Fondation Brico Dépôt.